

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

2024-2025

Informations générales

Nom de l'établissement	École secondaire de l'Odysée Lafontaine/Dominique-Racine
Nombre d'élèves	2153 élèves
Niveau d'enseignement	<input type="checkbox"/> Préscolaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> FP / FGA
Portrait de notre clientèle	Élèves du primaire de 5 ^e et 6 ^e année faisant partie du programme concentrations sportives et artistiques, élèves de 6 ^e année du programme anglais intensif, élèves du secondaire 1 à 5 faisant partie des programmes excellence, sports-arts-étude/concentration sportives et artistiques (SÉ/CSA), parcours découverte et métier-études. Les élèves scolarisés au centre jeunesse comptent également dans notre clientèle (6 à 18 ans). Il y a aussi des classes d'adaptation scolaire pour les élèves ayant un trouble du langage ou un trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'un service suprarégional pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle moyenne à sévère et une déficience physique avec limitations importantes.
Nom de la direction	Sophie Richard, direction d'établissement.
Nom et fonction de la personne chargée de coordonner les travaux	Christina Fillion, direction adjointe
Nom et fonction des personnes faisant partie de l'équipe de travail	Marie-Ève Savard, psychoéducatrice Joëlle Bédard, psychoéducatrice Monica Bouchard, TES
Autres informations	<p>Les élèves sont répartis en deux bâtisses. Le pavillon Lafontaine accueille les élèves du primaire ainsi que ceux de secondaire 1 et 2. L'école est étagée, a plusieurs ailes différentes et est divisée en secteur en regard de la clientèle. Les élèves du primaire ont leur propre aile réservée, mais partagent les aires communes du secondaire. Lafontaine se situe au centre-ville de l'arrondissement Chicoutimi.</p> <p>Le pavillon Dominique-Racine accueille les élèves de secondaire 3-4 et 5 en plus du service suprarégional. S'y</p>

	<p>retrouve également des élèves étant issus du secteur professionnel. L'école est étagée, a plusieurs ailes différentes et est divisée en secteur en regard de la clientèle. Le centre Ressources est une aile sécurisée avec des portes à code pour assurer la sécurité des élèves.</p> <p>Les deux bâtiments se trouvent à proximité. L'indice de défavorisation est de 4 autant pour le primaire que pour le secondaire. L'IMSE est de 5 pour le primaire et de 3 pour le secondaire.</p>
--	---

Dates importantes

Date de révision du plan de lutte (art. 75.1)	21 mai 2024
Date d'adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement (art. 75.1)	Juin 2024
Date d'évaluation des résultats du plan de lutte par le conseil d'établissement (art. 83.1)	Juin 2024
Date de réalisation prévue du prochain portrait de situation	Printemps 2025

LES ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1.1)

Outil utilisé pour réaliser le portrait de situation	Outil : QSVE-R
	Date : Mai 2023
Évolution et changements en lien avec le portrait de situation	<p>Ajout de surveillance lors des moments de transitions afin d'augmenter le sentiment de sécurité.</p> <p>Entrée personnalisée pour les élèves de 3^e secondaire en 2024-2025.</p>

	<p>Peu de changements concernant le manque de cohérence et de constances des intervenants dans l'application du code de vie.</p>
<p>Constats</p>	<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 56% des élèves nomment connaître un adulte à l'école à qui parler en cas de problème. Ils dénoncent et demandent de l'aide au besoin. • Plus de 80% des élèves mentionnent avoir de bonnes relations entre eux et avec les enseignants; <p>Vulnérabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible sentiment d'appartenance. 49% des élèves s'engagent et se sentent attachés au milieu. • Sentiment de sécurité diminué depuis 2021. 85% des élèves se sentent en sécurité à l'école en 2023 contre 93% en 2021. • 31% des élèves mentionnent s'être fait insulter souvent ou très souvent (caractère violent ou à connotation sexuelle). • Manque de cohérence et de constance entre les intervenants dans l'application des règles. 53% du personnel considère que l'équipe applique les règles.
<p>Nos priorités d'action (Élaboration d'objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel)</p>	<p style="text-align: center;">Objectif 1</p> <p style="text-align: center;">Diminuer de 5 % les insultes générales, incluant les insultes à caractères sexuels d'ici juin 2025.</p> <p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outiller le personnel à reconnaître les insultes générales et à mieux intervenir; • Offrir de la formation aux membres du personnel en lien avec les types de violences; • Augmentation de la présence des TES/surveillants sur le plancher; • Partenariats externes : Équijustice, policière préventionniste; • Assurer la cohérence des interventions entre le milieu scolaire et les plateaux (SÉ/CSA); <p style="text-align: center;">Objectif 2</p> <p style="text-align: center;">Augmenter le sentiment de sécurité des élèves pendant les transitions et le midi d'ici juin 2025.</p> <p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre des activités le midi en présence d'un adulte : les midis passions, yoga et méditation pleine conscience; • Animation le midi par les techniciens en loisirs à la place publique et au centre social des deux établissements;

	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'activités parascolaires sportives et culturelles de l'école le midi ou en fin de journée; • Répartition des zones de surveillance dans les deux établissements; • Fermeture de certaines zones sur l'heure du midi afin d'éviter que les jeunes soient trop dispersés ou isolés; • Présence des enseignants aux abords des locaux afin d'assurer un déplacement dans le calme lors des transitions; • Création d'un espace « relaxe » sain et sécuritaire à Lafontaine où les jeunes peuvent se regrouper; • Ouverture sur l'heure de midi du local l'Azimut à Lafontaine et du local Mustang à Dominique-Racine où des intervenants sont présents pour les élèves; • Inclusion des élèves DI/TSA à la vie de l'école.
<p>Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel</p>	<p>Objectif 3</p>
	<p>Diminuer les gestes à caractères sexuels, incluant l'envoi de sextos d'ici juin 2025.</p>
	<p>Moyens à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation SEXTOS pour les psychoéducatrices, les éducatrices spécialisées et les directions afin d'intervenir rapidement et adéquatement; • Éducation à la sexualité/CCQ à tous les niveaux du primaire et du secondaire; • Partenaires externes : policière préventionniste, CALACS;

Projet éducatif

Valeurs	<p><u>Bien-être</u> : Adopter une attitude positive face à l'autre, aux épreuves, aux imprévus`</p> <p><u>Engagement</u> : Être attentif, poser des questions et participer aux discussions - Faire preuve de détermination et de dévouement pour atteindre ses objectifs scolaires</p> <p><u>Collaboration</u> : Utiliser une communication objective</p>
Objectif(s) en lien avec le plan de lutte	<p>2.1 Mettre en place une organisation de services socioaffectifs efficaces.</p> <p>2.2 Aménager des espaces communs sains, sécuritaires et stimulants pour les élèves.</p>

2. MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1.2)

<p>Mesures de promotion Visent un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage à la réussite</p>	<ul style="list-style-type: none">• Vie étudiante animée par des personnes responsables de faire respecter le code de vie de l'école;• Mise à jour, diffusion et application du code de vie de l'école;• Offre d'activités parascolaires pour occuper les transitions (serre, sports, club de lecture, ...);• Yoga et méditation pleine conscience;• Activité(s) sur la persévérance scolaire;• Implication du comité EKIP.
<p>Mesures de prévention primaire Permettent de diminuer le risque que les actes de violence et d'intimidation apparaissent ou ne s'aggravent</p>	<ul style="list-style-type: none">• Atelier VI-SA-VI pour les jeunes de secondaire 1;• Programme de prévention pour chacun des niveaux chaque année;• Atelier Mission sécuri-t pour les élèves du primaire;• Atelier par Équijustice en 5^e année et 3^e secondaire;• Formation et accompagnement donné par les psychoéducatrices à tous nos surveillants afin d'harmoniser nos pratiques et de favoriser de bonnes techniques d'intervention;• Atelier pour la sensibilisation de l'utilisation des écrans pour les élèves (intervenante en prévention des dépendances et équijustice);• Conférence Jeunes en tête pour une santé mentale positive en secondaire 2 et 4;
<p>Mesures de prévention secondaire S'adressent à des sous-groupes pour qui les difficultés persistent malgré les interventions universelles</p>	<ul style="list-style-type: none">• Actions préventives au local d'apaisement (approche socioaffective);• Zoothérapie (Lafontaine);• Atelier d'habiletés sociales;• Mise en place du local autochtonisation;• Sensibilisation sur la discrimination et l'intimidation dans des groupes visés;
<p>Mesures de prévention à mettre en place en lien avec les violences à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation sur la diversité sexuelle dans des groupes visés;• Programme EMPREINTE pour les élèves de secondaire 2 et 3 (support du CALACS);• Atelier par diversité 02 en première secondaire;• Atelier par l'organisme le Rivage en 4^e secondaire (exploitation sexuelle);• Déploiement complet des contenus en éducation à la sexualité;

	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un comité AGIS (Dominique-Racine)
--	--

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (art.75.1.3)

<p>Moyens utilisés (LIP art. 96.12)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi MOZAÏK en fonction de la nature et de l'intensité des gestes posés pour les aviser des situations ainsi que pour souligner les comportements positifs; • Concertation de l'équipe sur la trajectoire de communication aux parents en fonction de la situation; • Ateliers transition primaire-secondaire pour les parents à des fins de prévention; • Code de vie dans l'agenda et sur le site internet de l'école; • Plan de lutte disponible sur le site internet ainsi qu'un aide-mémoire pour rappeler les points prioritaires; • Membres du personnel scolaire et de la direction sont disponibles pour accueillir les parents qui ont des inquiétudes face à différentes situations de violence ou d'intimidation; • Implication des parents dans la mise en place des protocoles pour favoriser la cohésion; • Message d'informations concernant les activités vécues à l'école envoyé aux parents en leur proposant un réinvestissement à la maison; • Café rencontre pour les parents offerts par TRAJECTOIRE (APAC); • Affiche du protecteur national de l'élève dans l'école en cas de plainte.
<p>Modalités permettant de favoriser la collaboration des parents lors de situation de violence à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiche du protecteur national de l'élève dans l'école en cas de signalement; • Sensibilisation offerte par les services éducatifs; • Favoriser les rencontres en présentiel avec les parents lorsque possible.
<p>Diffusion des documents à l'intention des parents (art. 75.1)</p>	<p>Date : Septembre 2024</p>

LES ÉLÉMENTS 4 À 9 REPRÉSENTENT LE PROTOCOLE D'INTERVENTION

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation (art.75.1.4)

Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none">• Pour les élèves, accès à l'enseignant tuteur, les TES au local d'apaisement ou tout adulte significatif intervenant dans l'école;• Pour les parents et les élèves, aviser l'école, le secrétariat général ou le protecteur régional de l'élève;• Modalités de signalement et de plainte visible dans l'école;• Adresse courriel pour dénoncer dans chacune des écoles<ul style="list-style-type: none">○ Lafontaine : denonce.olf@csrsaguenay.qc.ca○ Dominique-Racine : denonce.odr@csrsaguenay.qc.ca
Modalités pour effectuer un signalement ou porter plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none">• Réinvestir les points ci-dessus;• Concertation avec les partenaires externes (DPJ).

5. ACTIONS À PRENDRE À LA SUITE D'UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève (art. 75.1.5)

Actions à prendre par l'adulte témoin	<ul style="list-style-type: none">➤ Reconnaître le comportement inadéquat;➤ Mettre fin au comportement inadéquat;➤ Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif;➤ Orienter l'élève vers les comportements attendus;➤ Vérifier sommairement l'état de la victime;➤ Consigner et transmettre.
Actions à prendre par la personne responsable du suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Prise en charge selon la RAI;➤ Évaluer et analyser la situation;➤ Recueillir l'information;➤ Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins;➤ Assurer la sécurité de la victime;➤ Évaluer la gravité du comportement;➤ Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solution;➤ Concertation avec les partenaires externes (DPJ)➤ Référence à des partenaires externes (victime, auteur ou témoin)➤ Consigner la situation dans Formel;
Actions à prendre à la suite d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none">➤ Réinvestir les points ci-dessus;➤ S'assurer que la situation est bel et bien une violence à caractère sexuel en fonction du développement des jeunes impliqués;➤ Concertation avec les services éducatifs;➤ Partenariat avec les organismes externes (CALACS, CAVAC, CRDI, etc.)

6. CONFIDENTIALITÉ

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1. 6)

Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre des élèves impliqués individuellement et dans un local fermé;• Les rapports sont confidentiels et se trouvent sur FORMEL;• Seules les informations pertinentes et nécessaires sont transmises aux personnes concernées;• Usage du logiciel Psylio par les professionnels.
Les mesures de confidentialité à mettre en place pour assurer le suivi lors d'un acte de violence à caractère sexuel.	<ul style="list-style-type: none">• Consignation des événements/interventions dans un logiciel confidentiel (Psylio, Formel);• Seules les informations pertinentes et nécessaires sont transmises aux personnes concernées.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1. 7)

Victime	Auteur	Témoin
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Médiation; • Suivi avec un intervenant; • Suivi avec un professionnel; • Référence à des intervenants externes; • Mesures adaptatives; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Médiation; • Geste de réparation; • Suivi avec un intervenant; • Travail au niveau des habiletés sociales et de la gestion des émotions; • Suivi avec un professionnel; • Étude de cas et plan d'intervention; • Référence à des intervenants externes; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Sensibilisation ciblée à un groupe d'élèves.
Mesures de soutien ou d'encadrement en lien avec les violences à caractère sexuel		
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Suivi avec un intervenant; • Suivi avec un professionnel; • Référence à des intervenants externes; • Mesures adaptatives; • Signalement à la DPJ au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Geste de réparation; • Suivi avec un intervenant; • Travail au niveau des habiletés sociales et de la gestion des émotions; • Suivi avec un professionnel; • Étude de cas et plan d'intervention; • Référence à des intervenants externes; • Signalement à la DPJ au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève; • Sensibilisation ciblée à un groupe d'élèves; • Signalement à la DPJ au besoin.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes (art. 75.1. 8)

Voici trois questions qui permettent d'évaluer la portée éducative de nos actions :

1. Est-ce que l'intervention amène l'élève à développer des compétences qui lui permettront d'adopter les comportements attendus?
2. Est-ce qu'elle amène l'élève à développer de manière autonome les comportements attendus?
3. Est-ce qu'elle contribue à son développement tout en préservant son lien d'attachement?

Sanctions disciplinaires régulièrement utilisées (application de la RAI)	<ul style="list-style-type: none">• Application du code de vie;• Implication du tuteur et de la direction;• Avertissement verbal;• Appels aux parents;• Fiches de réflexion (capsule clin d'œil);• Rencontre avec les TES;• Référence aux professionnels au besoin;• Rencontre de concertation avec l'équipe multidisciplinaire;• Contrat de non-intimidation;• Rencontre de sensibilisation avec un organisme externe;• Encadrement des transitions;• Médiation et gestes réparateurs en fonction des besoins;• Suspension à l'interne;• Suspension à l'externe avec modalités pédagogiques et réintégration avec les parents;
Sanctions disciplinaires possibles en lien avec les violences à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none">• Réinvestissement des mesures ci-dessus;• Signalement à la DPJ;• Application de l'entente multisectorielle selon les besoins;• Application des mesures législatives.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1. 9)

Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none">• Suivi auprès de la victime, de l'auteur et des parents des élèves impliqués dans la situation;• Suivi rapide après l'événement en espaçant les rencontres graduellement selon la situation et les besoins des élèves;• Le suivi se fait en personne, par écrit ou par téléphone;• Le suivi au centre de services scolaire est assuré par la direction de l'école.
Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none">• Réinvestissement des éléments ci-dessus;• Éducation à la sexualité en individuels par un intervenant ou un partenaire externe;• Application, au besoin, des mesures législatives;• Suivi des recommandations de la DPJ.

SECTION DU PLAN DE LUTTE CONSACRÉE AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur instruction publique les établissements scolaires doivent prévoir d'offrir des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel.

Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel doivent également être mises en place.

Des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Formation du ministère à venir;• Formations offertes par le centre de services scolaire;• Formation cadre 21 sur les sextos;• Formation Marie-Vincent;• Formation exploitation sexuelle;• Formation diversité sexuelle et de genre;• Formation CALACS;• Formations RAI.
Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place du comité AGIS à Lafontaine;• Accommodements offerts aux élèves issus de la diversité;• Présentation et collaboration commune de l'équipe-école du code de vie et du plan de lutte;• Surveillance accrue des zones à risques;• Application du guide de référence et des lignes directrices sur la diversité sexuelle et de genre.

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature de la direction

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.